



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2008

Le lundi vingt deux septembre deux mil huit, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs JEANS Philippe, CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, KUSZ Eric, DAGORNO Gilles.

Absente excusée : Mme RUDELLI Elisabeth.

Absents : Mmes YAPO Yvette, BURETTE Charline, Mrs FOOS Jean-Louis, PALFINI Laurent et VAUCHEL Eric

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Martine

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

PARKING BOURG

M. le Maire présente trois devis concernant le revêtement du parking par une bicouche.

Après avoir considéré les avantages et inconvénients d'une telle solution, le conseil municipal décide de s'orienter par la solution d'un revêtement en enrobé.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire établir des devis pour cette solution et de monter un dossier de subvention.

PLU

Le conseil municipal, suite aux différentes réunions de la commission urbanisme fait l'inventaire des zones réservées par la commune : celles-ci sont provisoirement :

- . Bande pour permettre l'extension du cimetière chez M. Balière
- . Parcelle en face de la salle André Valin AC 26
- . Parcelle près de l'école maternelle en partie N° AB 40b
- . Parcelle appartenant à TAM du carrefour RD 6015 et 304
- . Chemin rural rejoignant la route du mont de l'If à la route de Fréville.

LOTISSEMENT

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il rencontre des difficultés pour acquérir la bande de terrain situé entre le lotissement et la RD 6015 (Parcelle AA 108 appartenant à M. Cavalier).

Le conseil municipal estime qu'il est impératif de pouvoir acquérir cette bande et demande à M. le Maire de continuer les démarches avant de prendre d'autres mesures.

Par ailleurs, M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir aux problèmes causés :

- 1) servitude de passage desservant les propriétés Chauvel et Cavalier
- 2) la reprise des infrastructures réalisées par TAM
- 3) liaison entre les Saules et les Charmilles.

ROUTE DU STADE

M. le Maire rappelle que pour aménager la route du stade, il y a lieu d'acquérir à M. VARREL une bande de terrain dont la largeur sera déterminée avec le BET.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de procéder à cette acquisition.

ELARGISSEMENT ROUTE DE LA FORGE

M. Philippe BUQUET, propriétaire de la parcelle AA 22, envisage de diviser celle-ci et de vendre une parcelle de terrain à bâtir.

M. le Maire a proposé à M. BUQUET, en même temps qu'il vend sa parcelle de terrain à bâtir qu'il accepte de vendre à la commune une bande de terrain tout le long de sa propriété et jusqu'au virage afin de permettre l'élargissement de la route.

M. BUQUET ayant accepté le principe, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de procéder à cette acquisition.

AICLA

M. le Maire rappelle qu'une association a été créée entre les communes de Bouville, Mesnil Panneville et Croixmare pour animer des activités auprès des jeunes.

Le conseil municipal est favorable à cette association cependant il souhaite contrôler les subventions que la commune devra allouer pour permettre le fonctionnement de cette association.

FONDATION DU PATRIMOINE

Suite à la lecture de la lettre émanant de cet organisme pour solliciter une subvention de la part de la commune, le conseil municipal refuse d'allouer une subvention à cet organisme.

SERVICE MINIMUM SCOLAIRE

M. le Maire informe qu'une loi nous oblige à créer un service minimum de garde des enfants dans le cas où 25% des effectifs enseignants sont en grève.

Le conseil municipal regrette cette loi et considère qu'une telle loi est pratiquement impossible à réaliser dans nos petites communes.

Le conseil municipal considère que, jusqu'à présent, grâce au sérieux des membres du corps enseignant une telle situation ne s'est jamais présentée jusqu'à présent.

DECISIONS MODIFICATIVES EPICERIE

Décision modificative Epicerie « entretien de bâtiments »

| | |
|----------------|---------|
| Recettes 7474 | + 310 € |
| Dépenses 61522 | + 310 € |

Décision modificative Epicerie « investissement »

| | |
|---|----------|
| Recettes 7474 | + 1190 € |
| 023 Virement à la section d'investissement | 1190 € |
| 021-0001 Virement de la section de fonctionnement | 1190 € |
| 2188-0001 Autres Immo. Corporelles | + 1190 € |

Le Conseil Municipal,

Le Maire,